

n°26

Date de publication  
30 septembre 2021

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

- Colza

- Les parcelles de colza poursuivent leur développement dans un contexte relativement clément d'un point de vue hydrique. Les stades varient de 3 feuilles à 10 feuilles avec des régularités de levée variables selon les situations.

Bien que des taux de captures et des signalements de morsures de grosses altises s'intensifient et semblent confirmer le pic de vol, la majorité des parcelles du réseau ont dépassé la phase de sensibilité.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

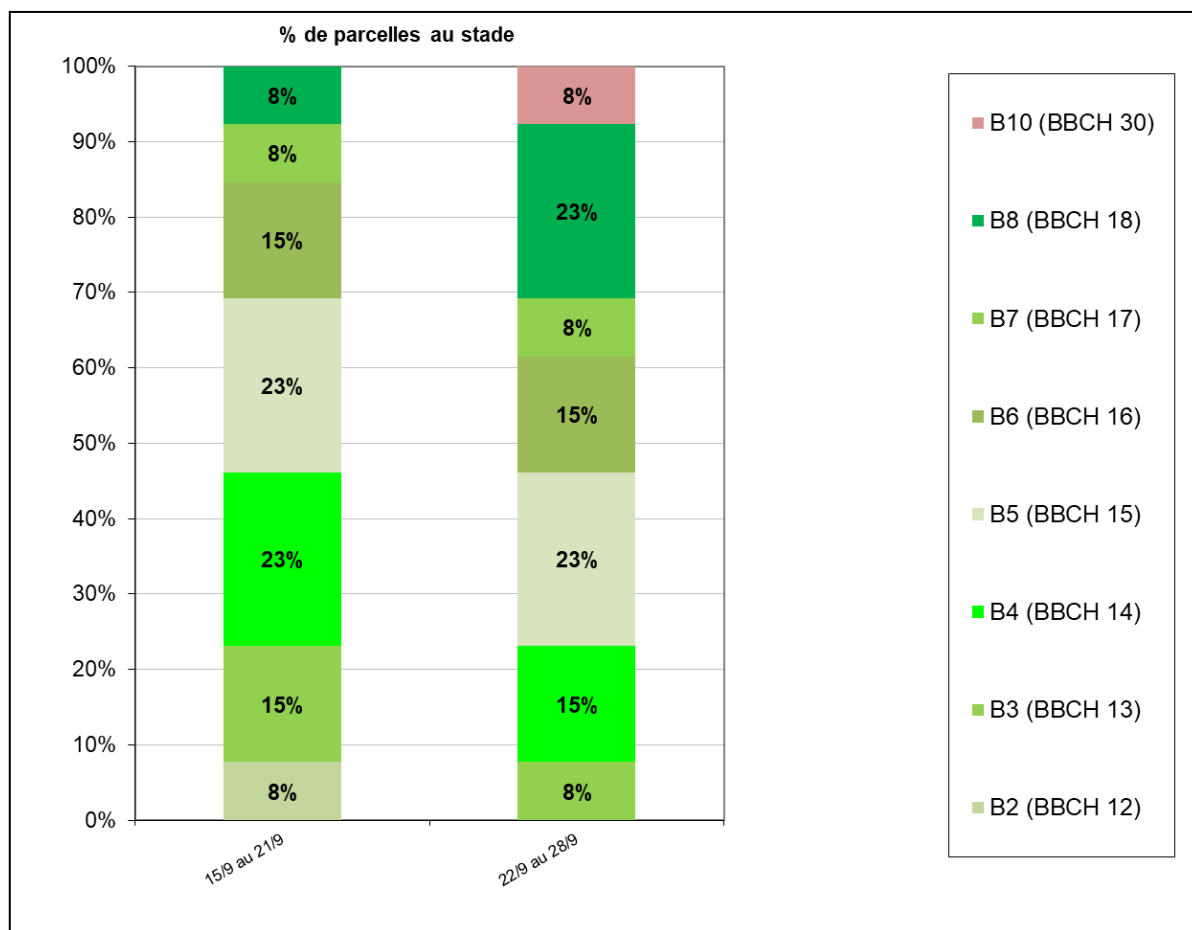


## Réseau 2021-2022

Le réseau est à ce jour composé de 13 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 5 parcelles dans l'Ain (01)
- 4 parcelles dans l'Isère (38)
- 3 parcelles dans la Drôme (26)
- 1 parcelle dans le Rhône (69)

## Stades des colzas



Parmi les 13 parcelles observées, on compte :

- 1 parcelle à 3 feuilles vraies (stade B3 ou BBCH 13) ;
- 2 parcelles à 4 feuilles vraies (stade B4 ou BBCH 14) ;
- 3 parcelles à 5 feuilles vraies (stade B5 ou BBCH 15) ;
- 2 parcelles à 6 feuilles vraies (stade B6 ou BBCH 16) ;
- 1 parcelle à 7 feuilles vraies (stade B7 ou BBCH 17) ;
- 3 parcelles à 8 feuilles vraies (stade B8 ou BBCH 18) ;
- 1 parcelle à 10 feuilles vraies (stade B10 ou BBCH 10).

## Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : Piégeage et feuilles**

### Reconnaissance

Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

**Piégeage** : la totalité des parcelles observées (13 parcelles) nous signalent la présence d'adultes de grosses altises en cuvette à une hauteur moyenne de 18.2 individus (entre 2 et 100 altises max).

### Observation de dégâts sur plantes

5 parcelles présentent des plantes avec des morsures d'altises dont 3 dépassent le seuil des 25% de plantes touchées dans la parcelle. Le taux de plantes avec morsures sur ces parcelles atteint en moyenne 56% (de 5% à 100%).

Sur toutes les parcelles concernées, la surface foliaire détruite représente 11% de la surface foliaire totale (30% maximum sur la parcelle la plus touchée).

**Période de risque** : de la levée au stade 4 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

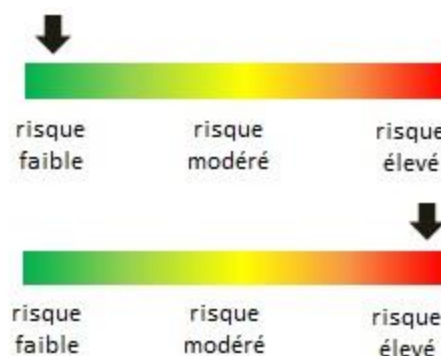
### Analyse du risque

Le pic de vol semble être en cours dans la région. Les dégâts et les captures s'intensifient au sein du réseau bien que la grande majorité des parcelles aient dépassé la phase de sensibilité. Prudence pour les parcelles qui sont encore dans la phase de sensibilité.

On considérera deux niveaux de risque :

Stade > 4 feuilles, le risque est faible.

Stade < 4 feuilles, le risque est élevé.



### Levier Agronomique

Il est recommandé d'obtenir une levée si possible avant le 05/09 pour limiter la pression des grosses altises sur les colzas. Le roulage ainsi que l'utilisation d'un engrais starter peuvent permettre une meilleure vigueur de démarrage. Enfin, vous pouvez retrouver les variétés vigoureuses au démarrage au sein de l'outil d'aide au choix de variétés développé par Terres Inovia sur le site MyVar (<https://www.myvar.fr/>).

- **Altises des crucifères ou petites altises**

### Reconnaissance

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.



Petites altises noires du colza (gauche) et bicolore (droite).

Morsures circulaires visibles (L. Jung, Terres Inovia)

**Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.

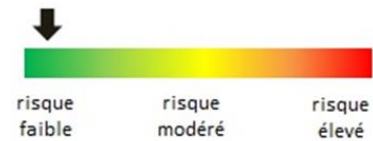
**Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 portant des morsures et ¼ de la surface foliaire détruite.

**Piégeage** : aucun signalement de capture n'a été fait cette semaine.

**Observation de dégâts sur plantes** : aucune parcelle ne signale des traces de morsures.

**Analyse du risque** : les parcelles sont pour la majorité d'entre-elles dans la phase de risque.

Aucune petite altise n'est signalée dans le réseau. On considérera donc le risque faible pour cette semaine.



**Levier agronomique** : dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement des populations de petites altises vers les parcelles nouvellement semées. Il est donc recommandé de maintenir les repousses sur les parcelles à proximité des parcelles de colza.

- **Tenthrede de la rave**

### Reconnaissance



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrede est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

**Période de risque** : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : ¼ de la surface foliaire détruite.

**Observations** : 1 seule parcelle signale la présence de larves en végétation à hauteur de 6 larves en moyenne avec des dégâts foliaires de l'ordre de 3%.

#### Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour limités. On considèrera que le risque est faible à l'échelle du réseau.



- **Autres ravageurs**

**Charançon du bourgeon terminal** : 1 individu dans l'Ain (01) a été signalé au sein du réseau mais aucun dégât sur plante n'a été observé.

**Pucerons verts du pécher** : 1 signalement dans la Drôme (26) à hauteur de 20% des plantes touchées en cœur de parcelle.



*Puceron vert sur colza (photos Terres Inovia).*

Observer minutieusement la face inférieure de l'ensemble des feuilles du colza.

**Période de risque** : le colza est exposé au risque de transmission de viroses jusqu'au stade B6 (6 feuilles).

**Seuil indicatif de risque** : 20% de pieds de colza porteurs de pucerons.

**Évaluation du risque** : Risque faible. Attention aux nouveaux vols qui pourraient survenir dans les prochaines semaines. Une observation fine du ravageur est indispensable.

L'adulte ailé (1,5 à 2,5 mm) est élancé et doté de deux longues paires d'ailes translucides avec un abdomen vert ou jaunâtre marqué d'une tache noire. Les adultes aptères sont plus petits, de forme ovale, souvent verts clairs.



**Le couple « pucerons verts / pyréthrinoïdes » et le couple « pucerons verts / pyrimicarbe » sont exposés à un risque de résistance.**

NB : Certaines variétés limitent les risques de virus TuYv, un des virus transmissibles par les pucerons. Téléchargez la [note nationale Terres Inovia \(juillet 2019\) sur les variétés tolérantes au virus TUYV](#)

## ANNEXE : Mise en place des pièges

### Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

### Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

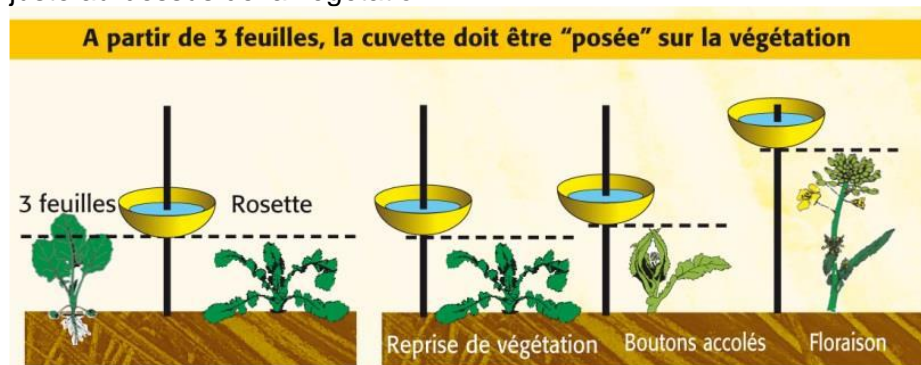


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'**altise d'hiver** fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<https://ecophytopic.fr/>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication** : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes  
**Coordonnées du référent** : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

**À partir d'observations réalisées par** : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.*

